

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 FEVRIER 2015 A 19 H (Salle du Conseil)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers municipaux et remercie Madame la Trésorière de sa présence. Il indique que cette réunion est la plus importante de l'année, puisqu'elle va permettre d'inscrire les crédits nécessaires au fonctionnement de la collectivité et ceux relatifs aux investissements qui seront réalisés en 2015.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure CAPILLON, M. Patrick PEYROUX, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVault, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Anthony FRAUDEAU, Mme Elise GIMENES, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux)

Absents représentés : Mme Malika BENHIDA donne pouvoir à Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, Mme Chrystell LAMOTHE donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia GATINEAU donne pouvoir à Mme Marie-Laure CAPILLON, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Yannick QUINTARD

Absent excusé : M. Jacques DESCHAMPS

Secrétaire de séance : M. François NGUYEN LA

Assistent : Mme Josiane MARTIN, Trésorière, Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

- ♦ **Budget de la Commune (Compte administratif et compte de gestion 2014 ; taux de fiscalité et budget 2015)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick PEYROUX, Adjoint aux finances, pour la présentation des comptes et des budgets.

M. Patrick PEYROUX fait part des propositions de la Commission des Finances.

- **Le compte administratif 2014** fait apparaître un excédent de 345 145,94 € en fonctionnement et de 147 024,31 € en investissement, soit un excédent global de 492 170 ,25 €.

Après affectation des résultats de l'exercice précédent, le résultat de clôture global pour 2014 s'élève à 390 804,65 € (excédent de 444 928,45 € en fonctionnement et déficit de 54 123,80 € en investissement).

Monsieur Patrick PEYROUX propose d'affecter 134 928,45 € en report de fonctionnement et d'inscrire une somme de 310 000 € en section d'investissement.

M. Patrick PEYROUX présente ensuite les évolutions entre le compte administratif de 2013 et celui de 2014.

Il précise que le montant total des dépenses est en baisse de 0,57 % par rapport à l'exercice 2013 et que celui des recettes est en baisse de 2,10 %.

Le résultat de clôture 2014 en fonctionnement est un peu moins important que celui de 2013, mais il demeure largement positif (**345 145,94 €**).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le compte administratif 2014, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.**
- **D'adopter le compte de gestion 2014 présenté par le Comptable du Trésor,**

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Le budget primitif 2015 présenté au vote, a été étudié par la commission des Finances, avec le concours de Madame Martin, trésorière municipale. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à **2.949.663,45 €**.

Les dépenses par grands postes budgétaires sont les suivantes :

011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 654 750 €

Article 60 : « les achats et variations des stocks » sont proposés en diminution et passent de 408 000 € à 382 000 €

- **6061 : « fournitures non stockables » en hausse, 159 000 € proposés**, tous les postes sont en augmentation, avec une hausse importante du poste « **eau et assainissement** » (de 17.000 € à 30 000 €), qui comprend la hausse des tarifs, la consommation liée à la piscine (facturation partielle en 2014), la facturation de la redevance assainissement (non payée par la commune) à compter de 2015.
Une petite hausse pour le poste « **énergie et électricité** », (de 90 000 € à 91 000 €) et le « **chauffage urbain** » (de 37 000 € à 38 000 €).
- **6062 : pour les « fournitures non stockées », une diminution de 12 500 €** soit une inscription de **106 500 €**.
Pour les postes « **Carburants** » et « **Alimentations** », sommes identiques aux sommes inscrites en 2014. A l'article 60623, des factures de novembre 2013 ont été réglées en 2014, pour un montant de **3 200 €**.
Une diminution de **5 000 €** du poste « **combustible** », **25 000 €** ont été budgétés en 2014 pour ce poste, avec un réalisé de **15 128,48 €**, A noter la première année de fonctionnement de la chaufferie bois du complexe sportif des Maillots.

Une diminution du poste « **produits de traitement** » (3 000 €), en 2014 il avait été proposé 19 000 € pour un réalisé de 9 143,69 €, qui s'explique par des achats en nette diminution du fait d'un stock important de produits. Inscription proposée pour 2015 : 16 000 €.

Une diminution du poste « **autres fournitures non stockées** » (4 500 €), ce poste correspond essentiellement au fleurissement de la commune. (4 426 € des factures de novembre 2013 payées sur 2014).

- **6063** : pour les « **fournitures d'entretien et de petit équipement** » proposition d'inscription de 92 000 €, en diminution par rapport à 2014. Une consultation est en cours pour l'ensemble des produits d'entretien.

- **6064 à 6068** : pour les « **fournitures administratives** », « **scolaires** » et « **autres matières et fournitures** », les inscriptions proposées sont sensiblement identiques à celles de 2014.

La diminution la plus importante concerne l'inscription pour la médiathèque.

Une consultation est en cours pour l'ensemble des fournitures administratives.

Article 61 : « Services extérieurs » : très légère augmentation de l'inscription avec un crédit de 131 600 € contre 130 600 € en 2014.

- **611**. Le poste « **Contrats de prestations de services** » en forte augmentation. Ceci est dû à l'inscription d'une somme de 15 000 € pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, ceci à compter du deuxième semestre 2015.

- Le contrat de prestations de services avec l'entreprise PHILINE (récupération des animaux errants) sera assuré par la Communauté de communes et générera une économie annuelle de 830 €.

- **613**. Le poste « **location** » est en légère diminution : locations de nacelles pour des interventions diverses et location d'un défibrillateur pour la piscine. (exemples : nettoyage du toit de l'église, démontage d'arbres, remplacement de lampes dans nos gymnases).

Une somme de 6 000 € avait été inscrite en 2014, avec un réalisé de 3 201,85 €.

4.600 € sont proposés pour 2015.

- **615**. La ligne « **entretien et réparation** » : montant en hausse à 80 500 €

- **61521** Le poste « **terrains** », il est proposé d'inscrire 20 000 €, En 2014 : 5 700 € pour l'entretien de la propriété de Mme Boiné (intervention de l'entreprise Vos Beaux Jardins), le désherbage de trottoirs par l'ESAT (3 000 €), intervention de l'entreprise Vitré Gérard débroussaillage + tonte route nationale et Val Montour (2 179 €).

Pour 2015, il est proposé le transfert partiel de l'élagage des haies et de la fauche des chemins ruraux : les voies communales représentent 23 km, les chemins ruraux 68 km. A ce jour le broyage des haies en agglomération et hors agglomération, le broyage des accotements et des chemins ruraux représentent 1820 heures de travail par an.

Après transfert d'une partie de ces activités à une entreprise privée, nos services techniques conserveront le broyage des haies en agglomération soit, le broyage des accotements et des passages complémentaires sur certains chemins.

Il ne s'agit pas d'un transfert total de l'activité de broyage. Les haies, les accotements et les talus situés en agglomération seront toujours fauchés par nos agents. A cela

s'ajoutera une passe de broyeur en période estivale, dans les chemins empruntés par les randonneurs et certains agriculteurs.

En contrepartie du temps économisé, plusieurs tâches pourront être effectuées alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant : petits travaux de maçonnerie et remise en état d'éléments de chaussée, nettoyage du mobilier urbain et des panneaux de signalisation, suppléance du placier, participation au désherbage manuel et mécanique, rappel de l'abandon des pesticides, nettoyage des revêtements de trottoirs, nettoyage et maintenance des réseaux d'assainissement des eaux pluviales, curage des fossés et accotements.

D'autres activités réalisées par d'autres services ou prestataires pourront être exécutées par les agents de la voirie : entretien et remise en état des sentiers de randonnées, pose des panneaux de signalisation (faite par le service espaces verts), tonte au val Montour (en 2014, intervention de l'entreprise Vitré Girard), travaux pour la journée régionale de l'arbre et de la haie,

- **61522.** Le poste « **Bâtiments** », inscription de **6000 €** en baisse par rapport à 2014 : vérifications gaz et électrique des bâtiments, entretien des chaudières, maintenance du parc des extincteurs, maintenance des toilettes publiques, nettoyage des hottes, nettoyage des tapis du dojo.

A compter de 2015, il est proposé de ne plus effectuer la maintenance de la bascule, l'étude réalisée pour sa mise aux normes révélant un coût important de réparation et les recettes générées par les utilisateurs ne permettant pas un amortissement raisonnable de l'investissement obligatoire et réglementaire. Les personnes concernées seront informées.

- **61523.** Le poste « **Voies et réseaux** » : inscription de **500 €**, concerne l'aménagement téléphonique du local 2 place de l'église.
- **61551.** Le poste « **Matériel roulant** » (entretien des véhicules et contrôle technique), inscription d'une somme de **9 000 €**, en 2014 il avait été inscrit **11 000 €** ; **7 391,45 €** ont été réalisés.
- **61558.** Le poste « **Autres biens mobiliers** », inscription de **8 000 €** pour 2015, ce poste correspond au SAV réalisé sur du petit matériel (exemple pour 2014 : réparation d'un congélateur, d'un lave-vaisselle), le nettoyage des vêtements de cantine, la maintenance de l'éclairage du stade (3 047 €).
- **6156.** Le poste « **Maintenance** » est en très légère augmentation à **37 000 €** (il concerne les différentes maintenances : la maintenance informatique, l'ascenseur de la médiathèque, le standard téléphonique, les défibrillateurs, la télé surveillance, le panneau lumineux...).
- **616.** Le poste « **Primes d'assurances** », inscription de **19 000 €** pour l'assurance des bâtiments, véhicules et la protection juridique.
- **617.** « **Etudes et recherches** » : proposition d'inscription d'une somme de **3 000 €** correspondant au solde du paiement de la mise en place du document unique (règles d'hygiène et sécurité) par la Société Cegecom.
- **618.** Ligne divers : **8 500 €**.

Ce poste comprend : Les documentations générales et techniques (abonnements à diverses revues), inscription de **1 800 €**, les formations non prises en charge par le CNFPT, exemple le CACES, la formation technique des personnels à la conduite des engins de chantier, inscription de **4 000 €**, les frais de colloques et séminaires, participation au congrès national et assises des dirigeants territoriaux, inscription de **200 €**, le poste « autres frais divers » qui comprend les analyses des plats cuisinés pour les écoles, (réalisées par le laboratoire LASAT, inscription de **2 500 €**).

Article 62 : « autres services extérieurs » : inscription de 125 050 €

- **622. « Rémunération d'intermédiaires et honoraires »** : une inscription de **10 000 €**.
Cet article comprend :
6225. « **Indemnité à Madame la Trésorière** » : **1 000 €**.
6226. « **Honoraires** » : inscription de **2 500 €**, correspond aux frais de notaire et huissier.
6227. « **frais d'actes et de contentieux** » inscription de **3 000 €**, en 2014 frais du commissaire enquêteur pour le PLU.
6228. « **Divers** » : **3 500 €** (comprend entre autres la distribution de l'agenda + bulletin annuel, du 5@7, les analyses réalisées pour la piscine).

- **623. Publicité** : inscription d'un montant de **59 600 € (+ 5 100 € par rapport à 2014)**
6231 « **Annonces et insertions** » : **1 500 €**, montant identique à 2014
6232 « **Fêtes et cérémonies** » : **15 000 €** (les cérémonies officielles : vœux du maire, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre, 5 décembre ; fête des enfants)
6233 « **Foires et expositions** » : **2 100 €** (participation au marché des producteurs organisé par la Chambre d'Agriculture).
6236 « **Catalogues et imprimés** » : **2 000 €** : horaires piscine, livres de mariage, tickets pour la piscine, carte de vœux.
6237 « **Publications** » : impression du ([5@7](#), du bulletin annuel) inscription de **6 000 €**, réalisé en 2014 = **5153,40 €**.
6238 « **Divers** » : Publicité, publication et relation publique
Inscription de **33 000 €** : TAP - Temps d'Activités Périscolaires par le CSC **18 593 €**, saison culturelle, interventions à la médiathèque, archivage des documents **3 000 €**,
En 2014 = affiches et tracts pour le marché de Noël, participation au 4L Trophy organisé par l'association « Tech de Co », plantation d'arbres dans le cadre de la journée régionale de l'arbre et la haie, adhésion à Vienne Services, médailles et trophées divers, hébergement du site internet, banderoles pour les manifestations, réalisation d'une exposition photographique.

- **624. « Transports collectifs »** : inscription de **17 000 €** au titre du forfait communal pour les transports scolaires (facturation faite par le Conseil Général).

- **625. « Déplacements missions et réceptions »**, inscription de **5 600 €**, avec une diminution de **3 700 €** pour le poste **réception** (article 6257), ce poste correspond aux réceptions organisées par la médiathèque, repas de fin d'année du personnel, départ en retraite d'agents.
En 2014 : inauguration du gymnase des Maillots, et Heures Vagabondes.

- **626. « Frais postaux et de télécommunication »** : inscription de **20 000 €**, une consultation est en cours concernant les télécommunications.

- **628. « Divers »** : inscription de **12 750 €**.

6281 « Cotisations diverses » : Village Etape 4 800 €, maisons fleuries 200€, Stations Vertes 1 400 €, Vienne Services 1 000 €.

6283 « Frais de Nettoyage des locaux » : 3 500 €, nettoyage des vitres de la mairie, de la médiathèque, de l'école maternelle, de l'école du Petit Bois, des salles. Une consultation est en cours.

63. Impôts et taxes : légère diminution par rapport à 2014 (400 €), inscription de 16 100€

Cet article budgétaire regroupe les impôts fonciers payés par la collectivité pour ses bâtiments. La taxe sur les ordures ménagères est refacturée aux locataires.

012. CHARGES DE PERSONNEL

Il est proposé d'inscrire un montant de **1 370 500 €** contre 1 310 000 € au budget 2014, soit une augmentation de **60 500 €**.

Cette augmentation se justifie par la prise en compte de plusieurs éléments :

- les augmentations naturelles liées aux indices des collaborateurs, ce qu'on appelle le Glissement Vieillesse Technicité (évolution des indices),
- l'évolution de la grille indiciaire des agents de catégorie C de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2015,
- divers remplacements du personnel auquel il nous faut faire face en cours d'année,
- la prise en compte en année pleine des emplois aidés (contrat d'avenir + CAE), (3/4 pris en charge par l'Etat),
- le recrutement de 8 agents pour assurer le recensement de la population,
- d'une apprentie présentant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ce poste est financé à 80 %,
- l'organisation de trois tours d'élections (départementales et régionales).
- l'augmentation des cotisations aux caisses de retraite ainsi que les charges patronales, URSSAF, CNRACL et IRCANTEC et les cotisations pour l'assurance de notre personnel.

M. le Maire indique que certaines charges ne seront pas renouvelées l'année prochaine (élections, recensement notamment).

En contrepartie, ces nouvelles charges de personnel feront l'objet de recettes : **37 000 €** pour les contrats aidés et l'apprentie auxquelles s'ajouteront **7 885 €** d'aides de l'Etat pour le recensement.

La charge nette entre le BP 2014 et le BP 2015 sera en augmentation de 2,7 %.

En réponse à une question de Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. le Maire précise que l'Etat verse une indemnité pour compenser en partie le traitement versé aux agents recenseurs. Il précise que le choix des personnes s'est porté sur des critères de disponibilité, de connaissance du terrain, mais également sociaux (demandeur d'emploi). Il n'est pas possible de faire appel à des bénévoles.

Compte tenu des délais de traitement des informations par l'Insee, les résultats du recensement seront connus seulement en fin d'année.

014. ATTENUATIONS DE PRODUITS

Il est proposé d'inscrire un montant de **500 €**, correspondant au reversement de la taxe de séjour collectée dans l'année et au reversement des concessions de cimetières à la commune de Frozes.

65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : proposition d'inscription de **354 010 €** contre 325 100 € en 2014.

- **653** : « **indemnités des élus** » inscription de **109 000 €** : indemnités, frais de mission, cotisations de retraite, cotisations de sécurité sociale, formation.
- **654** : « **pertes sur créances irrécouvrables** » : inscription de **1 500 €**, (dettes périscolaires).
- **655** : « **contingents** » : inscription globale **58 500 €** dont **55 000 €** pour la participation communale au SDIS et **3 500 €** au titre de la cotisation au SEEGAV.
- **657** : « **Subventions de fonctionnement aux organismes publics** » : **185 000 €**. Ce poste comprend les subventions à la caisse des écoles **23 000 €** (fournitures scolaires, projets pédagogiques), le CCAS (**14 000 €** : identique à 2014), les subventions diverses. Il faut noter que l'enveloppe consacrée à la vie associative et à l'école privée est de **118 000 € en 2015** contre **125 000 €** en 2014). Elle inclut l'aide aux associations, la participation au fonctionnement de l'école privée Notre Dame de la Chaume (elle s'élève pour l'année 2014 à 73 772 €), la participation à la démolition de l'ancien foyer logement (**30 000 €**).

M. Jean-Luc CHATRY demande s'il est possible de dissocier les subventions aux associations et la participation à la Chaume.

Mme Josiane MARTIN indique qu'il s'agit de la même imputation budgétaire et que le vote sera individualisé lors d'un conseil suivant. Elle précise qu'elle pourra étudier la possibilité de considérer la subvention à la Chaume comme une participation ou un contingent obligatoire.

66. CHARGES FINANCIERES

Diminution de ce chapitre qui passera à **111 600 €** contre **116 000 €** en 2014. Pas de souscription d'emprunt pour l'année 2015.

M. Peyroux précise qu'il faudra de nouveau rester vigilant sur les emprunts en 2016.

L'annuité s'élève à 510 000 € en 2015 du fait du remboursement intégral de l'emprunt à court terme de 100 000 € contracté en 2014 pour le gymnase.

67. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Proposition d'inscrire une somme de **720 €**

Secours et dot et bourses et prix (bons d'achat pour les lauréats du concours des Maisons Fleuries. L'inscription tient compte du réalisé pour l'année 2014.

022. DEPENSES IMPREVUES : 50 000 €

023. VIREMENT A L'INVESTISSEMENT : 287 573,45 €

Poste permettant d'équilibrer le budget et qui permet donc de financer une partie des investissements.

042. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 120 000 €

M. Patrick PEYROUX indique qu'en retranchant les postes « dépenses imprévues, virement à la section d'investissement, les dotations aux amortissements », le budget 2015 augmente de 2,3 % par rapport au budget 2014.

Si l'on retranche les 2 opérations (urbanisme 15 000 € et démolition de l'ancien foyer logement 30 000 €) le budget 2015 n'augmenterait que de 0,44 % par rapport au budget 2014.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, il est indiqué que les contrats d'assurance ont été renégociés à compter du 1^{er} janvier 2014.

M. le Maire précise que l'augmentation des charges de personnel prévisionnelle pour 2015 est de 4,6 % mais que la charge nette ne progresse que de 2,7 %.

Mme Marie-Laure CAPILLON rappelle qu'il y a eu beaucoup de remplacements qui ont fait l'objet de remboursements au titre d'arrêts maladie.

FONCTIONNEMENT – RECETTES :

M. Patrick PEYROUX détaille les recettes du budget de fonctionnement.

013. ATTENUATIONS DE CHARGES

Remboursements pour congés maladie et maternité. Pour 2015, une recette identique est prévue pour un montant de **8 000 €**.

70. PRODUITS DES SERVICES, DOMAINES ET VENTES DIVERSES

Montant légèrement supérieur à celui de 2014 proposé, **200 200 € pour 2015**.

- **702** : vente de terre végétale
- **703** - redevances et recettes d'utilisation du domaine : inscription faiblement majorée par rapport à celle de 2014, **20 500 €** prévus en 2015 ; cette ligne comprend les concessions dans nos cimetières, les droits de place sur le marché et les redevances versées par les opérateurs de téléphonie mobile pour les antennes relais installées sur la commune.
- **706** - prestations de services : comprend la redevance de la médiathèque, les entrées à la piscine et au camping, le produit des photocopies, le produit des repas des cantines scolaires, de la garderie (maternelle et primaire) et du transport scolaire. Inscription en hausse de **4 000 € à 173 700 €**.
- **708** - autres produits : inscription de **5 500 €** (il s'agit du produit provenant de la publicité des artisans et commerçants dans le bulletin annuel + remboursement des charges de la Maison de la petite enfance par la communauté de communes).

73. IMPOTS ET TAXES

Produit proposé d'un montant global de **1 360 000 €** dont **1 093 000 €** pour les impôts locaux.

Comme cela a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé une augmentation de 1% des taux de la fiscalité (TH, FB et FNB) étant précisé que les taux n'ont été majorés que de 4,5% depuis 2009.

Le produit de fiscalité s'élèverait donc à **1 093 000 €**, contre **1 048 566 € en 2014** tout en précisant que ces chiffres sont calculés sur les bases définitives 2014 notifiées par l'Etat (avec une augmentation des bases de 0,9 % prévue dans la loi de finances 2015). M. Patrick PEYROUX précise que si la municipalité souhaite continuer à offrir des équipements et des services aux habitants, alors que parallèlement les dotations de l'Etat diminueront avec le temps, la fiscalité restera une variable d'ajustement importante.

M. Jean-Luc CHATRY demande si le taux des personnes non imposables, relativement élevé sur notre commune, continue à progresser. Mme Josiane MARTIN indique que les chiffres de 2014 ne sont pas encore connus et qu'il est difficile de mesurer les effets de la suppression de la première tranche d'imposition prévue dans la loi de finances 2015. Il existe un risque de rendre non imposables certains foyers. Les niveaux des tranches vont être modulés. Il est également prématuré d'établir des projections tant que les déclarations de revenus ne sont pas réalisées. Il est important de suivre de près le pourcentage de logements vacants. Les nouveaux ratios seront connus en juin 2015.

M. le Maire fait état d'un nombre important de logements vacants, dont fait état l'opération de recensement en cours. Les foyers sont imposables s'il y a des meubles. L'attestation d'absence de meubles est délivrée par le Maire et déclenche le dégrèvement de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de majorer les taux de la fiscalité de 1 % pour 2015. Les nouveaux taux sont les suivants :

- **Taxe d'habitation : 16,26 %**
- **Foncier bâti : 17,45 %**
- **Foncier non bâti : 60,13 %.**

- **732. « Fiscalité reversée »** : montant en hausse à **237 000 €** dont **199 000 €** au titre de la Communauté de Communes suite au passage à la TPU en 2008 et **38 000 €** au titre d'un fonds de péréquation mis en place par l'Etat pour les collectivités (FPIC). **38 348 €** perçus en 2014.

- **738. « Autres taxes »** : **31 337,06 €** réalisés en 2014 au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation reversée par le Conseil Général, en fonction des ventes d'immeubles de l'année précédente. Inscription de **30 000 € proposée pour 2015.**

74. DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS : 1 072 885 € en 2015 contre 1 074 460 € en 2014

- **741.** La **DGF** est proposée avec un montant en baisse de 6,20 % par rapport au réalisé 2014, inscription de **840 000 €**.

L'inscription tient compte de la baisse programmée des dotations de l'Etat, conformément à la loi de finances 2015 qui prévoit une diminution des concours de l'état aux collectivités.

M. PEYROUX rappelle que la commune a encaissé 19 561 € supplémentaires par rapport à la prévision budgétaire en 2014, 67 000 € supplémentaires par rapport à la prévision budgétaire 2013. Ces augmentations sont dues essentiellement à la revalorisation de la Dotation de Solidarité Rurale, ce qui n'est pas forcément bon signe car le potentiel financier par habitant diminue.

Article 7411 « **dotation forfaitaire** », montant inscrit de **476 000 €** contre **528 000 €** en 2014, soit une baisse de **9,85 %**.

Article 7412 « **dotation d'aménagement** », inscription d'un montant de **364 000 €** contre **348 000 €** en 2014, soit une hausse de **4,6 %**.

M. Patrick PEYROUX souligne l'impact important de la diminution des dotations de l'Etat mais rappelle la volonté municipale de poursuivre des investissements pour davantage de services aux habitants.

La DGF est de **225 €/habitant** contre 248 €/habitant en 2006.

La moyenne de la strate des communes de 3 500 à 5 000 habitants au CA 2012, était de 262 €/habitant.

- **747. Participations** : proposition d'inscription de **83 000 € en 2015**, en hausse de près de 12 000 € par rapport au réalisé 2014, due essentiellement au reversement de l'Etat au titre du financement des emplois aidés. **37 000 €** de l'Etat, prévus au titre du financement des emplois aidés ; **9 000 €** du département pour les reversements du SDIS au titre des intérêts d'emprunts du bâtiment qui abrite le centre de secours, des charges de fonctionnement de ce même bâtiment avec un rattrapage depuis 2009, ainsi que de celui qui héberge la permanence sociale du Conseil général, rue de Jérusalem, les subventions du Conseil général pour les spectacles culturels à la médiathèque et à la fête des enfants ; **34 000 €** de reversement par la commune de Frozes de sa participation pour l'accueil des enfants à l'école primaire et maternelle, ainsi que pour le cimetière et divers versements pour **3 000 €**, (SOREGIES pour la production des panneaux solaires, reversement lié aux achats de produits laitiers).
- **748. Autres attributions et participations** : inscription à **149 885 €**.
Une hausse essentiellement due à un produit envisagé de **7 885 €** (article 7484) au titre du recensement de la population.
Article 748314, allocation de l'état aux cotisations foncières des entreprises, **5 000 €**.
Article 74832, fonds départemental de la taxe professionnelle que perçoit le Conseil Général et qu'il reverse ensuite aux communes, inscription de **40 000 €**.
Article 74834 et 74835, versement de l'état en compensation au titre des exonérations pour la taxe foncière et habitation, inscriptions de **25 000 € et 42 000 €**.
Article 7484, dotation de recensement, **7 885 €**.
Article 7485, dotation pour les titres sécurisés (passeports), **5 000 €**.
Article 7488, dotation de l'état dans le cadre du programme Educatif Territorial (PEDT) dans nos écoles, **25 000 €**.

75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Proposition d'inscription d'un montant de **135 000 €** contre 140 000 € en 2014, compte tenu des rentrées effectués en 2014 pour les loyers des immeubles et des salles communales, et compte tenu de l'absence de location pendant les travaux prévus dans l'immeuble COTTINEAU.

76. PRODUITS FINANCIERS : **50 €** (intérêts des parts sociales du crédit agricole).

77. PRODUITS EXCEPTIONNELS : **1 100 € inscrits en 2015**,

A noter que le montant réalisé de 8 080,47 €, correspond en partie aux divers remboursements des compagnies d'assurance suite à des sinistres.

002. EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE : **134 928,45 €**

042. OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS : 35 000 € inscrits pour les travaux en régie.

M. le Maire indique que de budget à budget, les recettes augmenteront de 2,2 % alors que les dépenses ne progresseront que de 0,4 %.

M. PEYROUX présente ensuite la répartition par fonction de la section de fonctionnement (dépenses et recettes), ainsi que les principaux ratios.

Le ratio d'endettement s'est amélioré en 2014. L'endettement annuel est inférieur à 20 %.

M. le Maire insiste sur la nécessité de surveiller le ratio de rigidité des charges de structures qui continue à augmenter (charges obligatoires).

BUDGET D'INVESTISSEMENT

M. Patrick PEYROUX détaille ensuite les principaux investissements.

Pour 2015, le montant global affecté aux travaux d'investissements s'élève à **992 900 €**.

Opérations prévues :

- Op 89 Programme éclairage public	65 000 €
- Op 93 Acquisitions diverses (tondeuses...)	76 500 €
- Op 120 Programme Voirie	80 000 €
- Op 124 Acquisitions de terrains	2 000 €
- Op 169 Espace de la Gorande	3 700 €
- Op 174 Réfection de la gendarmerie	15 000 €
- Op 2001-7 Chaufferie bois	420 000 €
- Op 2003-3 Médiathèque	2 000 €
- Op 2004-4 Aménagement de l'église	1 000 €
- Op 2005-1 Aménagement des cimetières	5 500 €
- Op 2005-2 Salle polyvalente	2 000 €
- Op 2006-1 Jeux mobilier	2 500 €
- Op 20073 Ateliers municipaux	1 200 €
- Op 20074 Défense incendie (Bisquinerie)	22 500 €
- Op 20083 Révision PLU	5 000 €
- Op 20084 Piscine (bâche)	15 000 €
- Op 20086 Immeuble Montoux (façade)	10 000 €
- Op 2009-1 Travaux école maternelle	3 800 €
- Op 20103 Travaux mairie (salle du conseil)	10 000 €
- Op 2011-2 Travaux école primaire (menuiseries, informatique...)	59 000 €
- Op 2011-4 Piste cyclable	5 000 €
- Op 2011-6 Gymnase de BRAUNSBACH	700 €
- Op 2012-2 Numérisation actes état civil	3 000 €
- Op 20141 Parking du grand champ	65 000 €
- Op 20142 Aménagement rue Gil. Motheau	2 500 €
- Op 20145 Aménagement Basses rues	5 000 €
- Op 20147 Immeuble COTTINEAU	40 000 €
- Op 20151 Bornes recharges électrique	30 000 €

- Op 20152 Skatepark	35 000 €
- Op 20153 Immeuble Vergnault (étude)	5 000 €

Opérations sans programme : 540 623,80 € (remboursement du capital des emprunts, dépenses imprévues, travaux en régie et intégration du déficit d'investissement de 2014 soit 54 123,80 €)

Les recettes d'investissement

Op 2001-7 Chaufferie bois (DETR, ADEME, REGION, CONSEIL GENERAL)	219 639 €
Op 89 Réseaux d'électrification	20 000 €
Op 20071 Gymnase des Maillots (engagé)	80 000 €
Op 20083 PLU (engagé)	2 795 €
Op 20151 Bornes de recharge électrique	27 000 €

Opérations sans programme :

Virement de la section de fonctionnement FCTVA	287 573,45 € 400 000 €
Taxe aménagement	25 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	310 000 €
Emprunt	93 986,07 €
Dépôts et cautionnements reçues	500 €
Amortissements	120 000 €

En réponse à une question de Mme Dany BONNIN sur d'éventuels changements de matériel pour la cuisine centrale, M. le Maire indique que les sommes pourront être prélevées sur les dépenses imprévues.

M. Patrick PEYROUX indique que le besoin de financement pour le budget d'investissement s'élève à 93 986,07 €, couvert par un emprunt qui ne sera pas forcément mobilisé.

En réponse à une question de M. Jean-Luc CHATRY, M. le Maire indique que la consultation pour les travaux de la chaufferie bois va être lancée très prochainement. Le montant des subventions est plafonné et pourra être revu à la baisse si les travaux sont moins élevés (au prorata). Les travaux doivent impérativement débiter avant juillet 2015, pour ne pas perdre le bénéfice des subventions.

En réponse à une question de Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Marie-Laure CAPILLON précise que le projet de piste cyclable va d'abord faire l'objet d'une étude de faisabilité en 2015. Il n'est pas prévu d'achats de terrains cette année.

M. Patrick PEYROUX présente ensuite le budget d'investissement par fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ensemble du budget de la commune pour 2015, présenté par nature et par fonction.

Mme Marie-Laure CAPILLON suggère d'organiser une information sur la présentation du budget.

M. le Maire demande à M. PEYROUX de mettre en place cette information pour les conseillers municipaux, un samedi matin, par exemple.

♦ **Budget Assainissement (Compte administratif et compte de gestion 2014 ; tarifs et budget 2015)**

- **Le compte administratif 2014** fait apparaître un déficit de 74 549,82 € en investissement et un excédent en fonctionnement de 5 768,26 €, soit un résultat global 2014 négatif de 68 781,56 €.

Après affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent, le résultat de clôture global pour 2014 s'élève à 171 443,84 € (excédent de 181 792,32 € en fonctionnement et déficit de 10 348,48 € en investissement).

Monsieur Patrick PEYROUX propose d'inscrire 141 792,32 € € en report de fonctionnement et 40 000 € en virement à la section d'investissement.

- **Le compte de gestion 2014** du Comptable du Trésor fait apparaître les mêmes conclusions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2014 (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote),**
- **D'approuver le compte de gestion 2014 présenté par le Comptable du Trésor,**

- **Le budget primitif 2015** s'équilibre en dépenses et recettes, pour le fonctionnement à 455 692,32 € et pour l'investissement à 372 152,32 €.

Tarifs « assainissement »

Après une baisse du volume d'eau assaini en 2013 (- 8000 m3), il faut noter une nouvelle baisse du volume d'eau assaini en 2014 (- 4000 m3).

Il est proposé d'inscrire pour 2015 un volume prévisionnel de 136 266 m3 et d'augmenter le tarif du m3 assaini de **5 centimes d'euro**, pour le porter à **1 €**. L'élément proportionnel est en effet une recette non négligeable du fonctionnement du budget et il faut tenir compte des dépenses relatives au fonctionnement du réseau qui a été transféré au « syndicat d'eau et assainissement de la Vienne » qui, compte tenu de sa réorganisation et de ses charges fixes, majore ses tarifs chaque année.

La commune de Vouillé fait partie des communes ayant un prix de l'eau assainie plutôt bas.

Le diagnostic réalisé par NCA prendra fin en 2015 avec les résultats sur le réseau d'eaux pluviales. Le diagnostic sur le réseau d'assainissement finalisé fait ressortir des travaux importants (de l'ordre de 1 500 000 €). Le budget d'investissement 2015 prévoit donc des travaux urgents qui devraient apporter des solutions à plusieurs foyers de la commune.

Sur le poste des recettes liées à la consommation d'eau, il est prévu d'inscrire **136 000 €**.

Pour la part fixe, la commission des finances propose une majoration pour porter le tarif à **45,50€**, contre **43,50 €** en 2014, soit une augmentation de 4,6 %.

Sur ce poste, une recette de **67 000 €** est prévue.

Concernant la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) mise en place fin 2012 et qui se substitue aux taxes de raccordement que payaient les pétitionnaires (620 € au réseau unitaire et 830 € au réseau séparatif), il est proposé d'inscrire une recette de **8 000 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver les tarifs suivants pour 2015 :

- Part proportionnelle : **1,00 €/ m³**
- Part fixe : **45,50 €**

M. le Maire précise que le diagnostic sur les réseaux contraint d'engager des investissements importants. Il faut par ailleurs financer l'augmentation des coûts d'exploitation du SIVEER. Il souligne que malgré l'augmentation du tarif proportionnel, la recette n'augmentera pas beaucoup compte tenu de la baisse de la consommation des ménages.

M. Patrick PEYROUX indique que le faible résultat budgétaire est en partie lié au fait que la commune a payé plus d'une année de prestations au SIVEER, ce qui ne se renouvellera plus.

Mme Marie-Laure CAPILLON rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des séparations de réseaux, afin de limiter les apports d'eaux pluviales en station d'épuration.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **455 732,32 €**, avec pour les dépenses une diminution de 10,2 % des charges à caractère général du fait que la dépense prévue à l'article 6061 a été facturée sur 2014 (décalage de facturation) et ceci malgré une augmentation de 6,8 % à l'article 6156 qui passe de **133 000 €** à **142 000 €**, correspondant à la prise en charge de l'entretien du réseau et de la station d'épuration par le « Syndicat d'Eau et Assainissement de la Vienne ».

Autres dépenses : ce que la commune reverse à l'Agence de l'Eau au titre de la modernisation des réseaux, **30 000 €** ; **5 500 €** pour les admissions en non-valeur et créances éteintes ; **3 200 €** pour les intérêts d'emprunts ; **10 200 €** pour les charges exceptionnelles ; **10 440 €** pour les dépenses imprévues et **100 000 €** pour les amortissements (30 000 € pour la station d'épuration). Il est prévu de dégager **147 792,32 €** pour alimenter la section d'investissement.

En recettes, il est proposé d'inscrire au titre de la vente de produits finis, une somme de **241 000 €** correspondant à la redevance d'assainissement collectif pour un montant de **136 000 €**, la redevance de modernisation des réseaux que la commune reverse à l'agence de l'eau pour un montant de **30 000 €**, la part fixe pour un montant de **67 000 €**, et la PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) pour un montant de **8 000 €**.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire un crédit de **100 €** au titre des produits exceptionnels, **141 792,32 €** qui provient du résultat de fonctionnement 2014 et **72 840 €** au titre des amortissements des subventions perçues.

Budget d'investissement

M. Patrick PEYROUX présente les principales dépenses d'investissement, pour un montant global de **372 152,32 €** :

- Achats de matériels : **1 500 €**,
- Travaux hors programmes : **18 000 €** pour le remplacement de 2 pompes à la station d'épuration, le remplacement d'une pompe sur le poste de relevage de la Gorande...

- Réhabilitation de réseaux : 125 000 €, 1^{ère} tranche de travaux. Ces travaux font suite au diagnostic réalisé sur le réseau d'assainissement. Ils seront réalisés sur 2 ans : impasse du Puits Chiez, rue de la Barre, chemin de la Piscine, rue du Chêne Vert, rue du Gué Rochelin, rue de la Tour du Poële, RD12, place de l'église, rue de la Galmandrie, rue Victor Hugo, rue de Jouffre...
- Diagnostic du réseau d'assainissement : 26 220 €
- Fin de travaux de raccordement du lotissement de Vert Village au réseau d'assainissement : 84 209,38 €,
- Les opérations financières pour un montant de 113 422,94 €
- Déficit d'investissement reporté : 10 348,48 €
- Dépenses imprévues : 12 000 €,
- Agence de l'eau : 41 350 € (amortissement des subventions perçues)
- Départements : 31 490 € (amortissement des subventions perçues)
- Remboursement emprunt : 9 518,86€, (capital),
- Autres emprunts : 8 715,60 €, (avance à 0% de l'agence de l'eau)

Recettes d'investissements

M. Patrick PEYROUX présente les principales recettes d'investissement :

- Virement de la section de fonctionnement : 147 392,32 €
- Excédent de fonctionnement : 40.000 €
- Amortissements : 100 000 €
- Engagements : 84 760 €

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, Mme MARTIN indique qu'il existe un budget principal communal, mais qu'il est possible de créer des budgets annexes, parce que la collectivité gère le service en direct. Cela est possible pour gérer des activités particulières : ZAC, Ecoles, lotissement... La communauté de communes a créé des budgets annexes pour la chaufferie, le Viennopole, le foyer de la Tour du Poële.

Ces budgets annexes sont créés par délibération.

Le budget assainissement est obligatoirement séparé du budget principal, et équilibré par la redevance qui doit financer le service.

En cas de déficit, la commune est obligée d'équilibrer le service assainissement.

Le budget de la commune s'équilibre par la fiscalité.

M. le Maire indique que le fonctionnement du réseau a été transféré au SIVEER et que M. PATEY a proposé d'étudier aussi le transfert de l'investissement. M. le Maire demande de bien mesurer quelles pourraient être les conséquences d'un tel transfert.

En réponse à une question de Mme Elise GIMENES, il est indiqué que le SIVEER entretient les réseaux et les stations, mais que la commune en conserve la gestion administrative.

Les chèques adressés au syndicat d'eau sont également libellés à l'ordre du Trésor Public, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Vienne étant un établissement public de coopération intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget primitif 2015 en fonctionnement et en investissement.**

M. Patrick PEYROUX remercie Madame la Trésorière, les commissions qui ont préparé les budgets et les services administratifs et notamment M. Mathias GIRAUD.

M. le Maire remercie M. Patrick PEYROUX, Madame la Trésorière et Mathias GIRAUD et Eric EPRON qui ont contribué à l'élaboration des budgets.

♦ **Facturation de prestations d'entretien du Complexe des sportifs des Maillots au Club de handball de Biard**

Monsieur Jean-Luc CHATRY rappelle que compte tenu des travaux actuellement en cours au gymnase de la commune de Biard, le club de handball de cette commune utilise le gymnase du complexe sportif des Maillots.

A l'occasion d'une compétition, de la résine a été utilisée sur les chaussures des joueurs, contrairement au règlement intérieur du gymnase, ce qui a occasionné du travail supplémentaire pour un des agents de la commune. Il est donc proposé de facturer 2 heures de ménage au club de handball de Biard soit : $2 \times 15,43 \text{ €} = 30,86 \text{ €}$ arrondis à 31 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'émettre un titre de recettes d'un montant de 31 € auprès du club de hand-ball de Biard pour la prise en charge de frais d'entretien du gymnase, suite à une mauvaise utilisation de la surface de jeu,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

♦ **Facturation de doubles de clés du gymnase Emile Fradet à l'OGEC de la Chaume et au Tennis Club de Vouillé**

Monsieur Jean-Luc CHATRY rappelle que les serrures du gymnase Emile Fradet ont été récemment remplacées.

Afin de faciliter l'accès des enseignants du collège de la Chaume qui ne repassent pas forcément par le siège de l'établissement scolaire avant et après leurs cours, deux clés supplémentaires ont été réalisées. Une demande de même nature a été formulée par le Tennis Club de Vouillé.

Il est donc proposé de facturer 50 € à l'OGEC de la Chaume pour la réalisation de ces doubles de clés et 25 € au Tennis Club de Vouillé.

Mme MARTIN précise qu'une délibération est impérative pour facturer une prestation.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'émettre un titre de recettes d'un montant de 30 € auprès de l'OGEC de la Chaume et de 15 € au Tennis Club de Vouillé pour la facturation de clés du gymnase Emile Fradet,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

♦ **Convention avec l'OGEC de la Chaume pour sa participation aux frais d'entretien du complexe sportif des Maillots (rectificatif)**

Monsieur Jean-Luc CHATRY rappelle que l'Association immobilière du Poitou a cédé le gymnase Emile Fradet à la commune de Vouillé en 2007, moyennant sa mise à disposition gratuite à l'établissement scolaire de la Chaume.

Avec l'ouverture du complexe sportif des Maillots, la commune a souhaité que le collège participe aux frais d'entretien de l'établissement.

Lors de sa séance du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la signature d'une convention, ayant pour objet de définir les conditions de la participation du collège privé de la Chaume/la Salle aux frais d'entretien du complexe sportif des Maillots.

Après examen par son notaire, l'OGEC de la Chaume a souhaité apporter les modifications suivantes à cette convention :

- Article 1^{er} (alinéa 2) : « il est rappelé que l'association immobilière du Poitou a cédé gratuitement le gymnase Emile Fradet à la commune de Vouillé par acte notarié du 16 janvier 2007, moyennant la mise à disposition gratuite et prioritaire des installations sportives Emile Fradet pour les écoles et le collège de la Chaume. »
- Ajout d'un alinéa 3 : « une convention de mise à disposition a été signée entre la commune et l'association d'éducation populaire de la Chaume le 20 décembre 2008 aux termes de laquelle la commune de Vouillé s'est engagée à mettre à disposition gratuitement et prioritairement le complexe Emile Fradet à l'association d'éducation populaire de la Chaume, dans le cadre de ses activités sportives scolaires. »
- Article 2 (alinéa 2) : « la commune met également à disposition, gratuitement et prioritairement, l'ancien gymnase Emile Fradet pour les écoles et le collège de La Chaume pendant le temps scolaire, conformément à la convention conclue le 20 décembre 2008, visée à l'alinéa 3 de l'article 1. »

Les autres termes de la convention restent inchangés, étant précisé que celle-ci prend effet à la rentrée scolaire de septembre 2014, étant précisé que la partie financière n'est pas modifiée, environ 4 800 € pour les frais de ménage (306 h).

Il est proposé de délibérer sur les modifications proposées à la convention et d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à la signer avec l'OGEC, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De se prononcer favorablement sur les modifications proposées et d'approuver la signature de la convention avec l'OGEC de la Chaume, pour la participation aux frais d'entretien du complexe sportif des Maillots,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire remercie tous les conseillers présents ainsi que Madame la Trésorière et indique que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **mardi 17 mars à 19 h 30.**

La séance est levée à 21h.